



Grève interprofessionnelle et manifestations le 28 avril pour le retrait de la loi El Khomri

Le gouvernement a présenté le 11 avril dernier, des mesures importantes en faveur des jeunes (Aide à la Recherche du Premier Emploi, surcotisation des CDD, amélioration de la rémunération des apprentis, revalorisation des bourses, prolongation du droit aux bourses, création de places en BTS...). Pour les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, ces an-

nonces sont le fruit des fortes mobilisations des jeunes, à l'appel des organisations lycéennes et étudiantes au côté des salariés. Elles répondent en partie aux revendications portées de longue date par les organisations de jeunesse. Les organisations seront particulièrement vigilantes sur la mise en œuvre de ces mesures pour améliorer la formation et l'insertion à l'emploi des jeunes.

Pour autant, le désaccord sur le projet de loi reste entier.

Le projet de loi « travail » reste en l'état. Il organise la primauté de l'accord d'entreprise sur les accords de branche.

Aujourd'hui, quand un accord d'entreprise est signé, il ne peut qu'améliorer les dispositions contenues dans l'accord de branche.

Demain, si le texte n'était pas retiré, il pourrait déroger à l'accord de branche et deviendrait la

principale source de droit du travail, permettant ainsi de revoir à la baisse toutes les garanties collectives encadrant le contrat de travail.

Le projet de loi El Khomri, c'est travailler plus, gagner moins et être viré plus vite !

C'est la précarité généralisée pour toute la jeunesse et de très nombreux salariés, à la plus grande satisfaction de Pierre Gattaz !

La mobilisation contre le projet de loi El Khomri ne faiblit pas et, depuis un mois, des centaines de milliers de salariés, de jeunes, de précaires, de retraités, de privés d'emploi, ont participé aux manifestations à l'appel de l'Intersyndicale

A terme, cette remise en cause de pans entiers du Code du travail risquerait d'avoir aussi des conséquences sur le statut de la Fonction publique alors que les agents vivent déjà des situations dégradées.

Les organisations syndicales dénoncent l'entêtement du gouvernement à maintenir son projet de loi Travail. Il doit les recevoir et entendre les revendications des salariés : emploi, salaires et pensions, temps de travail, protection sociale, garanties collectives, conditions de travail, égalité professionnelle femme/homme, santé au travail, médecine du travail, formation permettant des créations d'emplois stables et de

qualité, droits et libertés syndicales... des propositions porteuses de progrès social et correspondant à la réalité du travail d'aujourd'hui et de demain.

Car dans un contexte de crise aggravé par une politique d'austérité, lutter contre la flexibilité, contre la précarisation des emplois est une nécessité.

Les unions départementales CGT et FO, les organisations syndicales FSU et Solidaires, les organisations étudiante et lycéenne UNEF et UNL du Maine et Loire appellent l'ensemble des salarié-es du privé comme du public, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es à se mobiliser à nouveau

le 28 avril 2016,

**par la grève interprofessionnelle privé/public
et à participer massivement aux manifestations.**

**Pour exiger le retrait du projet de loi El Khomri
dit «Loi Travail»**

Dès à présent, elles appellent à
l'organisation d'assemblées générales
dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de cette
journée et décider de la poursuite de l'action pour obtenir
**le retrait du projet de loi
et l'obtention de nouveaux droits.**

Manifestations le 28 avril :

Angers :

Place Leclerc
10 h 30

Cholet

Place Travot
10 h 30

Saumur :

Entre les 2
ponts av. du
G^al de Gaulle
10 h 30

Segré :

Bourse du
travail
10 h 30

Premier mai

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, décident de faire du premier mai, journée internationale de solidarité et de revendications, une journée de mobilisation pour le retrait de la loi El Khomri.

Elles appellent les salariés du privé et du public, les retraités, les privés d'emplois, les étudiants, les lycéens, à participer aux manifestations unitaires qu'elles organisent :

ANGERS :

10 h 30 place
Imbach

CHOLET

10 h 30 place
Travot

SAUMUR

10 h 30
devant le
Théâtre

SEGRÉ

10 h 30
Bourse du
Travail

à Trélazé : rassemblement à 9 heures devant la stèle de Ludovic Ménard,
pour se rendre ensuite à la manifestation d'Angers